

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres	Présents	Pouvoirs	Absents
15	14	/	1

Date de la convocation
20 novembre 2024

Séance du 25 novembre 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le vingt-cinq novembre

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CHAMAYOU, Maire

Présents : Mrs MIGNE J., ROCHER P., CHABIDON D., CHAMAYOU P., FOURY D., GARRABOS F., JASKIC E., MICHEL A., Mmes VIDAL F., MARTEL D., ROY S., BRUNETON M., VEROT V., BONCOMPAIN C.

Absents : Mr ARNAUD A.,

N° 25112024009

**CONSEILLER DE DEFENSE :
DESIGNATION
CORRESPONDANT**

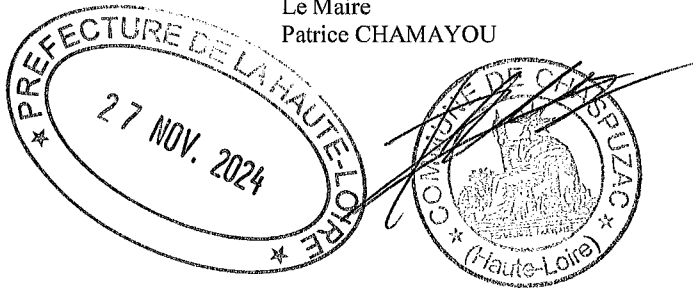
Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite au renouvellement de l'assemblée municipale, il y a lieu de procéder à la désignation d'un conseiller de défense.

Ce conseiller sera un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense. Il sera également chargé d'informer et de sensibiliser les citoyens aux questions de défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

☞ M. David FOURY, domicilié à CHASPUZAC (43320) – 1 rue de la Vio di Puy, correspondant défense.

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 25 novembre 2024
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Patrice CHAMAYOU



Vote

Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

27 NOV. 2024

et publication ou notification

27 NOV. 2024